

UN GUIDE DES VALEURS ET DE L'ÉTHIQUE SUR L'INTENDANCE

Résumé





Nous sommes responsables d'utiliser et de prendre soin des ressources publiques de façon consciencieuse, que ce soit à court ou à long terme.






Nous utilisons les ressources de manière responsable en :

- Utilisant de manière efficace et efficiente les fonds, les biens et les ressources publics ;
- Tenant compte des répercussions actuelles et à long terme de nos actions sur les gens et l'environnement ;
- Acquérant, préservant et partageant les connaissances et l'information de manière adéquate.

FAIRE

-  Utiliser les fonds publics judicieusement : vous êtes responsable de l'argent des Canadiens. Ne le dépensez que pour les besoins nécessaires et en conformité aux lois et aux politiques
-  Utiliser, de façon responsable, les biens du gouvernement : les documents, l'équipement, les fournitures et le réseau électronique sont destinés à des fins officielles seulement, à moins que votre usage personnel limité n'ait été autorisé
-  Maintenir vos dossiers et vos transactions opérationnelles à jour et détaillés : assurez-vous que l'information que vous créez ou recevez est bien identifiée, stockée et organisée pour aider à améliorer la prise de décisions, la productivité et le service à la clientèle
-  Protéger l'information : préservez la confidentialité des renseignements, protégez le droit d'accès et traitez l'information de façon sécuritaire

NE PAS

-  Mettre le réseau électronique à risque aux menaces à la sécurité électronique : veuillez prévenir la destruction d'équipement et de données, la divulgation des informations de nature délicate, le vol et la corruption, ainsi que l'exposition aux virus
-  Négliger les risques liés à l'utilisation des médias sociaux : malgré les paramètres de confidentialité, l'information que vous partagez demeure publique et même un simple commentaire peut diminuer la capacité du ministère à s'acquitter de son mandat
-  Afficher ou partager des commentaires inappropriés (comme des énoncés négatifs, incendiaires ou accusateurs) ou l'utilisation d'un langage offensant dans un compte associé au travail. De plus, n'affichez pas de commentaires désobligeants au sujet de vos collègues sur les réseaux sociaux

Discutons

Le Ministère surveille-t-il son réseau électronique ?

Quelles sont les utilisations acceptables et illégales du réseau électronique du Ministère ?

Puis-je utiliser, vendre ou commercialiser ce que j'ai créé, conçu, développé ou produit dans le cadre de mes fonctions, si j'y ai travaillé en dehors de mes heures de travail ?

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Valeurs et éthique sur iService : [Valeurs et éthique](#)